



# LE POINT SUR

## LE TRAVAIL DES ENFANTS

### 2010



Organisation  
internationale  
du Travail

Depuis plus de dix ans, le travail des enfants est reconnu comme une question essentielle des droits de l'homme au travail, aux côtés de la liberté syndicale, du droit à la négociation collective, de l'abolition du travail forcé, de la non-discrimination dans l'emploi et la profession. Cependant, malgré le vaste mouvement de réforme sociale qui s'est développé autour de cette question, il demeure plus de 200 millions d'enfants travailleurs dans le monde, dont au moins 115 millions, chiffre alarmant, sont soumis aux pires formes de travail.

La campagne mondiale qui vise à mettre fin au travail des enfants arrive à une étape décisive. Comme le montre le nouveau Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail<sup>1/</sup>, le travail des enfants continue de décliner à l'échelle mondiale mais à un rythme bien inférieur à ce qu'il était auparavant. Le rapport, intitulé «Accélérer l'action contre le travail des enfants», note des signes tangibles de progrès mais également des disparités déconcertantes quant à la réponse mondiale.

Les nouvelles tendances indiquent qu'un tournant majeur est intervenu dans la lutte internationale contre le travail des enfants en comparaison avec 2006. A cette époque, encouragée par les résultats positifs du deuxième rapport global, l'OIT avait fixé l'objectif de 2016 pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. A mi-parcours de l'échéance, le rapport démontre que dans d'importantes régions du monde le combat risque d'être perdu. Il avertit: si la tendance se poursuit, l'objectif de 2016 ne sera pas atteint.

Au cours des dernières années, un certain nombre d'initiatives pionnières ont été prises et d'importantes réalisations ont eu lieu en matière de sensibilisation, de partenariats renforcés, de soutien à la responsabilité sociale des entreprises, de collecte de données et de recherche. La plus grande avancée fut sans doute l'énorme consensus mondial pour soutenir le mouvement Education pour tous<sup>2/</sup>. Cependant, il convient de renouveler ces engagements. Les solutions appartiennent aux gouvernements pour ce qui est des choix politiques et des arbitrages budgétaires. La crise économique mondiale actuelle ne saurait servir de prétexte pour abandonner nos priorités. Un monde sans travail des enfants est possible.

<sup>1/</sup> *Accélérer l'action contre le travail des enfants*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail. Rapport à la 99<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2010. ISBN: 978-92-2-221873-8

<sup>2/</sup> L'Education pour tous est un mouvement planétaire qui vise à satisfaire les besoins éducatifs de tous les enfants, jeunes et adultes d'ici 2015.

#### *Quelques enseignements clés du rapport:*

- ◆ Le travail des enfants continue de décliner, mais modestement – une réduction de 3 pour cent sur la période de 4 ans couverte par les nouvelles statistiques (2004-2008). Au cours de la période précédente (couvrant la période 2000-2004), le recul avait été de 10 pour cent.
- ◆ Le nombre total d'enfants qui travaillent est de 215 millions, seulement 7 millions de moins qu'en 2004.
- ◆ Parmi ceux qui sont âgés de 5 à 14 ans, le nombre d'enfants contraints de travailler a reculé de 10 pour cent et le nombre d'enfants exerçant une activité dangereuse a chuté de 31 pour cent.
- ◆ Alors que le nombre d'enfants enrôlés dans des travaux dangereux, qui sont souvent une variante des pires formes de travail des enfants, recule, le taux général de réduction s'est ralenti, et il reste encore 115 millions d'enfants qui exercent des activités dangereuses.
- ◆ Une baisse de 15 pour cent du nombre des filles qui travaillent s'est heureusement produite, ainsi qu'un déclin de 24 pour cent du nombre de filles contraintes à des travaux dangereux. Les garçons cependant ont vu leur travail s'accroître, tant en termes de pourcentage qu'en chiffres absolus. L'étendue du travail dangereux parmi les garçons demeure relativement stable.
- ◆ On a constaté une hausse alarmante de 20 pour cent du nombre d'enfants au travail dans la catégorie des 15-17 ans – de 52 à 62 millions.
- ◆ Le nombre d'enfants de 5 à 14 ans impliqués dans une activité économique a décliné dans les régions Asie Pacifique et Amérique latine-Caraïbes. A l'inverse, pour le même groupe d'âge, le nombre d'enfants exerçant une activité économique augmente en Afrique subsaharienne. La situation y est particulièrement alarmante puisqu'un enfant sur quatre âgé de 5 à 17 ans travaille, comparé à un sur huit en Asie-Pacifique et un sur dix en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- ◆ La plupart des enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture (60 pour cent). Seul un enfant qui travaille sur cinq occupe un emploi rémunéré. L'immense majorité est constituée de travailleurs familiaux non rémunérés.
- ◆ Les normes de l'OIT concernant le travail des enfants ont connu de considérables progrès quant à leur ratification, à savoir les conventions n° 182 (sur les pires formes de travail des enfants) et n° 138 (sur l'âge minimum). Cependant, un tiers des enfants dans le monde vit dans des pays qui n'ont pas ratifié ces conventions.

## La lutte contre le travail des enfants – Chronologie

L'éradication du travail des enfants est un élément essentiel dans la poursuite de l'objectif de l'OIT du «travail décent pour tous». L'OIT n'aborde pas le travail des enfants comme une question isolée mais comme partie intégrante des efforts nationaux en vue du développement économique et social.

**1919** La première Conférence internationale du Travail adopte la première convention internationale contre le travail des enfants, la convention (n°5) sur l'âge minimum (industrie).

**1930** Adoption de la première convention (n° 29) sur le travail forcé.

**1973** Adoption de la convention (n° 138) sur l'âge minimum.

**1992** L'OIT établit le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

**1997** Conférences internationales d'Amsterdam et d'Oslo. Ces événements ont contribué à la prise de conscience internationale du problème du travail des enfants et de la nécessité d'une stratégie à long terme.

**1998** Adoption de la **Déclaration de l'OIT relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail**: liberté syndicale, abolition du travail forcé, fin des discriminations sur le lieu de travail et élimination du travail des enfants. Tous les Etats Membres de l'OIT s'engagent à respecter et promouvoir ces principes.

**1999** Adoption de la **convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants**. Elle attire l'attention du monde entier sur la nécessité d'agir immédiatement pour éradiquer les formes de travail des enfants qui sont dangereuses et nocives pour leur bien-être physique, mental ou moral. Neuf Etats Membres de l'OIT sur dix l'ont ratifiée.

**2002** L'OIT publie son **premier Rapport global sur le travail des enfants** et institue le 12 juin comme Journée mondiale contre le travail des enfants. L'Organisation soutient plus de 80 pays pour les aider à formuler leurs propres programmes de lutte contre le travail des enfants.

**2004** La première étude globale de l'OIT sur les coûts et avantages de l'élimination du travail des enfants affirme que les bénéfices sont six fois plus élevés que les coûts.

**2006** Encouragée par les enseignements du deuxième Rapport global sur le travail des enfants, qui affirme qu'il recule à l'échelle mondiale, l'OIT lance une campagne mondiale pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

**2008** L'OIT adopte la **Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable** qui entérine la signification particulière des droits fondamentaux, notamment l'abolition effective du travail des enfants.

**2009** Les 183 Etats Membres de l'OIT adoptent à l'unanimité le **Pacte mondial pour l'emploi** comme guide de sortie de la crise économique et de l'emploi. Le Pacte appelle à une vigilance accrue pour parvenir à l'élimination et la prévention d'une hausse du travail forcé, du travail des enfants ou des discriminations au travail.

**2010** L'OIT lance le troisième Rapport global sur le travail des enfants, avertissant que le rythme et la nature du progrès ne sont pas suffisants pour respecter l'échéance de 2016 pour l'éradication des pires formes de travail des enfants.

**2010** La **Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants est destinée à intensifier les progrès pour la ratification et l'application des conventions n° 138 et n° 182, en vue de l'objectif de 2016.**

Pour plus d'informations sur le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT, merci de visiter [www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm)

## Des objectifs globaux

Encouragée par les résultats positifs du deuxième Rapport global sur le travail des enfants en 2006, l'OIT a fixé 2016 comme date limite pour l'éradication des pires formes de travail des enfants. Le Plan d'action mondial de l'OIT s'appuie sur trois piliers:

- ◆ soutenir et intégrer les réponses nationales au travail des enfants;
- ◆ approfondir et renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants;
- ◆ intégrer davantage les problèmes de travail des enfants dans les stratégies d'ensemble de l'OIT visant à promouvoir le travail décent pour tous.

Le Plan d'action mondial invitait les pays à élaborer et mettre en place des mesures appropriées assorties de délai d'ici à la fin de 2008. Si l'on en juge les résultats du troisième Rapport global, un grand nombre, si ce n'est la plupart des pays ont échoué à le faire. Qui plus est, dans le contexte plus large de la progression vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et en particulier en ce qui concerne l'éducation primaire universelle, les signes ne sont pas vraiment encourageants non plus.

## Une action internationale

Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) fut créé en 1992 afin d'améliorer la réponse de l'OIT à son objectif historique de l'élimination effective du travail des enfants. Depuis lors, l'IPEC s'est développé pour devenir le plus grand programme au monde dédié au travail des enfants et le plus important programme de coopération technique au sein de l'OIT avec un budget qui dépassait les 60 millions en 2008.

D'autres repères sur l'IPEC:

- ◆ En 2009, l'IPEC était opérationnel dans 92 pays dans l'ensemble des régions du monde.
- ◆ Au cours du biennium 2008-09, les activités de l'IPEC ont bénéficié à quelque 300 000 enfants directement et à plus de 52 millions de manière indirecte.

En 2008, l'IPEC a établi des objectifs pour les cinq prochaines années:

- ◆ consolider sa position de centre de référence pour les connaissances et l'expertise sur l'action contre le travail des enfants;
- ◆ maintenir et renforcer encore ses capacités de recherche et de collecte de données, qui constituent les fondements à la fois d'interventions ciblées et d'orientations stratégiques;
- ◆ continuer à être le programme central de coopération technique pour lutter contre le travail des enfants;
- ◆ faciliter la coopération technique de pays à pays au sein des régions et à travers les continents;
- ◆ renforcer le mouvement mondial contre le travail des enfants et assumer, au nom de l'OIT, un rôle leader dans ce mouvement;
- ◆ poursuivre l'intégration des activités de l'IPEC au sein des programmes du BIT, tout spécialement dans le cadre des Programmes par pays en faveur du travail décent.

